



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE FONDS DANS LE CADRE
D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS EN FORMATION

(Articles L225-6 et L.225-13 du Code du commerce)

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance – capital de 1 150 000 000 euros 116, cours Lafayette 69003 Lyon – 384 006 029 RCS Lyon – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, représentée par Mr FANGET Audric agissant en qualité de Responsable de l'Agence/Centre d'Affaires de LA TOUR DE SALVAGNY

Atteste être dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société par actions simplifiée
devant être dénommée **SLTEX**

avoir son siège social à 85 ROUTE DU GAGET 69830 ST GEORGES DE RENEINS

et avoir un capital de **2000** EUR, divisé en 200 actions de 10 EUR chacune.

et constate :

- Que la liste des actionnaires, dressée par les fondateurs mentionne pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées,
- Que les sommes versées et déposées sur le compte n° 0 8 0 1 8 9 8 2 2 1 9 ouvert au nom de la société en formation correspondent à celles énoncées par ce(s) document(s) et forment un capital de
(en lettres) Deux mille euros,
(en chiffres) 2 000 EUR.
- Que le capital est libéré à hauteur de 100 %, soit la somme de
(en lettres) deux mille euros,
(en chiffres) 2 000 EUR.

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies par le Code du commerce.

À la tour de salvagny , le 09 Avril 2024

SIGNATURE


CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

32 route de Paris
69830 LA TOUR DE SALVAGNY
Tél. 04 78 025 189 - Fax 04 78 48 81 06